

L'ARTICLE CONTRACTÉ

L'article contracté se forme à partir d'une préposition et d'un article.

Les prépositions de et à :

Exemple : De + les = des - À + les = aux

Sa formation :

Devant un mot Masculin singulier	Devant un mot Féminin singulier
De le = du De l' (devant une voyelle ou un H muet)	De la De l' (devant une voyelle ou un H muet)
À le = au À l' (devant une voyelle ou un H muet)	À la À l' (devant une voyelle ou un H muet)
Devant un mot Masculin pluriel	Devant un mot Féminin pluriel
De les = des	De les = des
À les = aux	À les = aux

Voici quelques exemples :

Je parle du garçon et je parle au garçon « je parle (de le) garçon et je parle (à le) garçon »

Je parle de la fille et je parle à la fille

Je parle des garçons et je parle aux garçons « je parle (de les) garçons et je parle (à les) garçons »

Je parle des filles et je parle aux filles « je parle (de les) filles et je parle (à les) filles »

EXERCICE : Placez l'article contracté qui convient

Je vous parle (de les) enfants de Victor ! Vous savez que je les ai emmenés (à la) piscine. Après nous sommes allés tous ensemble (à le) restaurant. Et ensuite (à le) zoo. Les enfants parlaient (à les) animaux. Ils ont posé des questions (à les) soigneurs. Vers 5 heures, je les ai emmenés (à le) cinéma. Enfin nous sommes rentrés. Leurs parents les attendaient (à le) arrêt de l'autobus. J'ai demandé (à la) étudiante qui était avec moi, si elle voulait dormir à la maison. Elle vient (de le) pensionnat de jeunes filles situé à 15 km. Mais elle a préféré y retourner pour raconter sa journée (à les) filles de sa classe.